



## **Communiqué de Presse**

### **Revalorisation du point d'indice : Tous les agents publics doivent être concernés**

Le 17 mars dernier, la ministre de la Fonction Publique a annoncé la fin du gel du point d'indice. Après 6 années de perte de pouvoir d'achat les fonctionnaires verront leur traitement indiciaire revalorisé de 1,2 % en deux fois.

Force Ouvrière revendique que cette mesure soit applicable à l'ensemble des agents publics, quelles que soient les modalités de calcul de leur rémunération.

En effet, la politique d'austérité a également frappé les agents contractuels et les ouvriers d'Etat.

Force Ouvrière considère qu'ils doivent être traités à égalité et ne pas être les « laissés pour compte » du rendez-vous salarial.

Paris, le 24 mars 2016